

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre-vingt-unième réunion (ordinaire) de l'Assemblée départementale du Département d'éducation et pédagogie de l'Université du Québec à Montréal, tenue le mardi 1^{er} février 2011, à 13 heures 30, au local N-6320 du pavillon Paul-Gérin-Lajoie, à Montréal.

Politique départementale sur l'évaluation de la qualité du français écrit

RÉSOLUTION 2011-AD-956

ATTENDU les demandes maintes fois exprimées concernant l'amélioration de la Politique départementale sur l'évaluation de la qualité du français écrit;

IL EST PROPOSÉ par le Comité exécutif :

QUE l'Assemblée départementale du Département d'éducation et pédagogie DEMANDE aux professeurs et aux chargés de cours d'inclure au plan de cours pour les trois cycles une formulation concernant la correction du français écrit, à l'effet que l'on puisse supprimer jusqu'à concurrence de 20% des points pour les fautes d'orthographe d'usage et grammaticale, de lexique, de syntaxe ou de ponctuation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie conforme :
Le 2 février 2011



Lise Morin
Secrétaire de direction